



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MARS 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	30
Nombre de présents :	25
Convocations :	10 MARS 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| - Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU | Pouvoir à Mme Adeline POLLET |
| - Mme Clarisse KIRCH | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA |
| - Mme Mathilde LESAGE | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY |
| - M. Luc LESIEUR | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE |
| - Mme Lisa MADELEINE | Pouvoir à Mme Laurence RENOU |
| - M. Jean-Baptiste BARDET | |
| - M. Loïc CAPPE | |
| - Mme Camille FERET | |
| - Mme Julie GODICHAUD | |
| - M. Alexis VERNIER | |

--ooOoo--

Monsieur Jean-François TIMMERMAN remplit les fonctions de Secrétaire.

Objet : Soutien financier aux populations victimes des séismes en Turquie et Syrie

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'apporter une aide financière et morale aux habitants de Turquie et de Syrie, durement touchés par les séismes du 6 février 2023,

Il est proposé de témoigner la solidarité de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et d'attribuer une subvention de 1 000 euros à la Fondation de France,

Les crédits sont inscrits au budget 2023 - chapitre 65 - code nature 6574 - subvention de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,


Luce RANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230316-2023-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 27/03/2023

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr